

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

FEVRIER
2023

PRINCIPALES TENDANCES

A fin février 2023 et en comparaison avec la même période de 2022, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après:

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 11,6%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 13%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 14 MDH à fin février 2023 contre 7 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+22%) ;
- TVA à l'importation (+13,6%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+3,6%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 7 MDH à fin février 2023 contre 3 MDH un an auparavant. A fin février 2022, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 4,4% par rapport à son niveau à fin février 2021, soit -101 MDH (2.206 MDH contre 2.307 MDH) ;

2- l'augmentation de la TIC sur les tabacs manufacturés (+24,4%) et la baisse des autres TIC (-6,2%) ;

3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 11,3%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 794 MDH à fin février 2023 contre 1.182 MDH un an auparavant :

- l'IS (+18,1%), compte tenu de restitutions qui ont été de 13 MDH à fin février 2023 contre 15 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH.
- l'IR (+7,9%), compte tenu de restitutions qui ont été de 41 MDH à fin février 2023 contre 30 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 6,9% par rapport à leur niveau de fin février 2022.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une diminution de 5,7%.

- la TVA à l'intérieur (+12,1%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 726 MDH à fin février 2023 contre 1.116 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH.

A fin février 2023, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 1.038 MDH contre 1.594 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 5.310 MDH à fin février 2023 contre 4.776 MDH un an auparavant, en hausse de 11,2% ou +534 MDH.
- les majorations de retard (+16,7%), résultant de recettes brutes de 343 MDH contre 303 MDH à fin février 2022 et de dégrèvements de 14 MDH à fin février 2023 contre 21 MDH un an auparavant.

4- la hausse des recettes non fiscales de 24% en raison notamment de l'accroissement des recettes de monopoles (1.250 MDH contre 814 MDH) et des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (955 MDH contre 553 MDH), ainsi que de la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (69 MDH contre 269 MDH) et des fonds de concours (6 MDH contre 212 MDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 20% et un taux d'émission sur engagements de 65%, contre respectivement 22% et 69% un an auparavant ;

2- une diminution des dépenses ordinaires de 3,9% provenant de :

- la hausse de 8,2% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 6,4% des dépenses de personnel et de 11,4% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 8,1% des charges en intérêts de la dette ;
- le recul de 92,6% des émissions de dépenses au titre de la compensation ;
- la baisse de 32% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 1.040 MDH contre 1.596 MDH à fin février 2022.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 11,1%, passant de 15 MMDH à fin février 2022 à 16,6 MMDH à fin février 2023, en raison de l'augmentation de 24,8% des dépenses des ministères et de 6,3% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 3.766 MDH contre un solde ordinaire négatif de 10.178 MDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 5.699 MDH, compte tenu d'un solde positif de 14,7 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 11.360 MDH à fin février 2022 compte tenu d'un solde positif de 13,8 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Février 2022	LF 2023	Février 2023	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	38 837	293 221	43 351	14,8%	11,6%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	36 604	264 923	40 581	15,3%	10,9%
<i>Impôts directs</i>	12 249	114 097	13 597	11,9%	11,0%
<i>Impôts indirects</i>	17 693	119 821	19 372	16,2%	9,5%
<i>Droits de douane</i>	1 886	15 048	2 302	15,3%	22,1%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	4 776	15 957	5 310	33,3%	11,2%
1.2- Recettes non fiscales :	2 233	28 298	2 770	9,8%	24,0%
<i>Monopole et participations</i>	814	19 464	1 250	6,4%	53,6%
<i>Privatisation</i>	0	5 000	0		
<i>Domaine</i>	57	355	75	21,1%	31,6%
<i>Autres recettes⁽²⁾</i>	1 362	3 479	1 445	41,5%	6,1%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	49 015	302 106	47 117	15,6%	-3,9%
2.1- Biens et services :	37 971	234 911	41 094	17,5%	8,2%
<i>Personnel</i>	24 034	155 794	25 570	16,4%	6,4%
<i>Autres biens et services⁽³⁾</i>	13 937	79 117	15 524	19,6%	11,4%
2.2- Intérêts de la dette :	4 455	30 967	4 815	15,5%	8,1%
<i>Intérieure</i>	3 996	24 291	3 944	16,2%	-1,3%
<i>Extérieure</i>	459	6 676	871	13,0%	89,8%
2.3- Compensation⁽³⁾	5 400	26 580	400	1,5%	-92,6%
2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	1 189	9 648	808	8,4%	-32,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	-10 178	-8 885	-3 766		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	14 984	106 027	16 643	15,7%	11,1%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	13 612	-1 412	14 448		
6- SOLDE DES SEGMA	190	0	262		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	-11 360	-116 324	-5 699		
8- VARIATION DES INSTANCES	-7 499	0	-11 974		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-18 859	-116 324	-17 673		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	17 989	62 292	17 283		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	21 337		50 786		
<i>Dépôts au Trésor</i>	-755		4 415		
<i>Compte courant à BAM</i>	2 034		458		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	870	54 032	390		
<i>Tirages et dons</i>	2 259	61 500	1 883		
<i>Amortissement</i>	-1 389	-7 468	-1 493		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2023.

RECETTES ORDINAIRES

	Février 2022	LF 2023	Février 2023	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	36 604	264 923	40 581	15,3%	10,9%
IMPÔTS DIRECTS	12 249	114 097	13 597	11,9%	11,0%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	8	128	8	6,3%	0,0%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	2 368	61 545	2 791	4,5%	17,9%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	9 533	48 069	10 299	21,4%	8,0%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	1	14	1	7,1%	
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	2	0	0		
<i>Majorations de retard</i>	303	3 511	343	9,8%	13,2%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	28	800	147	18,4%	
<i>Autres⁽³⁾</i>	6	30	8	26,7%	33,3%
DROITS DE DOUANE^(*)	1 886	15 048	2 302	15,3%	22,1%
IMPÔTS INDIRECTS	17 693	119 821	19 372	16,2%	9,5%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	4 275	32 068	4 750	14,8%	11,1%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	1 700	12 500	2 114	16,9%	24,4%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	2 206	16 857	2 290	13,6%	3,8%
<i>Autres^(*)</i>	369	2 711	346	12,8%	-6,2%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	13 418	87 753	14 622	16,7%	9,0%
<i>à l'intérieur</i>	6 277	33 504	6 510	19,4%	3,7%
<i>à l'importation^(*)</i>	7 141	54 249	8 112	15,0%	13,6%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	4 776	15 957	5 310	33,3%	11,2%
RECETTES NON FISCALES	2 233	28 298	2 770	9,8%	24,0%
<i>Domaine</i>	57	355	75	21,1%	31,6%
<i>Monopoles et participations</i>	814	19 464	1 250	6,4%	53,6%
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	0	5 000	0		
<i>Fonds de concours et dons</i>	212	0	6		-97,2%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	269	1 000	69	6,9%	-74,3%
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	881	2 479	1 370	55,3%	55,5%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	38 837	293 221	43 351	14,8%	11,6%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

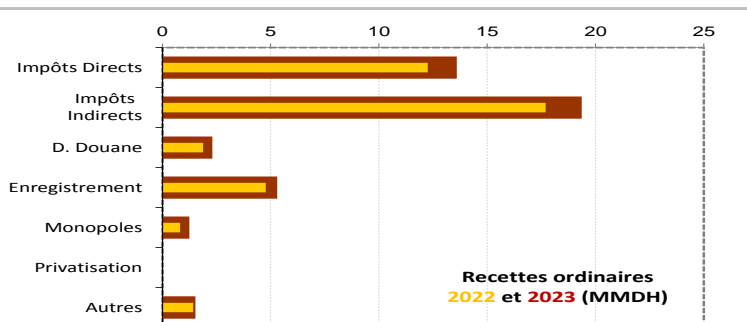
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin février 2023 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 11,6% et une baisse des dépenses ordinaires émises de 3,9% dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 3.766 MDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 17,7 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 390 MDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 17,3 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 43,4 MMDH contre 38,8 MMDH à fin février 2022, en hausse de 11,6% ou +4,5 MMDH.

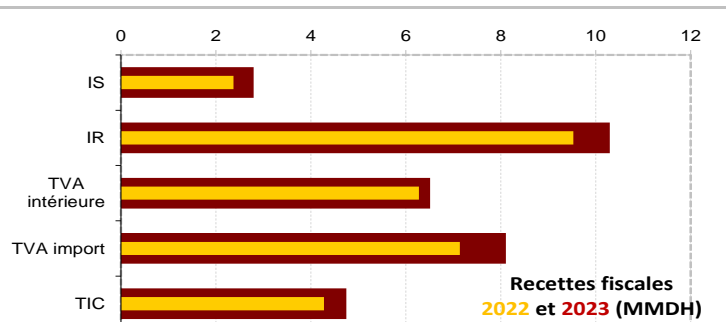
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 11%, des droits de douane de 22,1%, des impôts indirects de 9,5%, des droits d'enregistrement et de timbre de 11,2% et des recettes non fiscales de 24%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 40,6 MMDH contre 36,6 MMDH à fin février 2022, en augmentation de 10,9% ou +4 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 13,1% et de la fiscalité domestique de 9,1%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 12.690 MDH à fin février 2023 contre 11.226 MDH un an auparavant, en hausse de 13% ou +1.464 MDH par rapport à leur niveau à fin février 2022, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 14 MDH à fin février 2023 contre 7 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 12.704 MDH à fin février 2023 contre 11.233 MDH un an auparavant, en hausse de 13,1% ou +1.471 MDH par rapport à leur niveau à fin février 2022.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin février 2023 ont atteint 2.297 MDH contre 1.883 MDH un an auparavant, soit une hausse de 22% ou +414 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 8.110 MDH à fin février 2023 contre 7.140 MDH à fin février 2022, enregistrant une hausse de 13,6% ou +970 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 33,3% ou +444 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 9,1% ou +526 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 2.283 MDH contre 2.203 MDH, en hausse de 3,6% par rapport à leur niveau de fin février 2022 ou +80 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 7 MDH à fin février 2023 contre 3 MDH un an auparavant. A fin février 2022, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 4,4% par rapport à son niveau à fin février 2021, soit -101 MDH (2.206 MDH contre 2.307 MDH).

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 2.290 MDH contre 2.206 MDH, en hausse de 3,8% par rapport à leur niveau de fin février 2022 ou +84 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} février 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 24,6 MMDH à fin février 2023 contre 22,1 MMDH à fin février 2022, en hausse de 11,3% ou +2,5 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 794 MDH à fin février 2023 contre 1.182 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 25,4 MMDH à fin février 2023 contre 23,3 MMDH à fin février 2022, soit une hausse de 9,1% ou +2,1 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 2.778 MDH à fin février 2023 contre 2.353 MDH un an auparavant, en hausse de 18,1% ou +425 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 13 MDH à fin février 2023 contre 15 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH⁴.

Les recettes brutes de l'IS ont été de 2.791 MDH à fin février 2023 contre 2.368 MDH à fin février 2022, en augmentation de 17,9% ou +423 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin février 2023 ont enregistré une hausse de 7,9% par rapport à leur niveau à fin février 2022 (10.258 MDH contre 9.503 MDH), soit +755 MDH, compte tenu de restitutions de 41 MDH contre 30 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 6,9% ou -48 MDH par rapport à leur niveau de 2022 (643 MDH contre 691 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une baisse de 5,7% ou -92 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2022	2023	Evolution en %
IR total	9 533	10 299	8,0%
dont IR prélevé par la DDP	1 608	1 516	-5,7%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin février 2023 se sont établies à 5.784 MDH contre 5.161 MDH à fin février 2022, en hausse de 12,1% ou +623 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 726 MDH à fin février 2023 contre 1.116 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 6.510 MDH contre 6.277 MDH un an auparavant, en hausse de 3,7% ou +233 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 1.038 MDH à fin février 2023 contre 1.594 MDH à fin février 2022, soit -556 MDH. Les remboursements de TVA (1.038 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 726 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 311 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 5.310 MDH à fin février 2023 contre 4.776 MDH un an auparavant, soit une hausse de 11,2% ou +534 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 16,7%, résultant de recettes brutes de 343 MDH contre 303 MDH et de dégrèvements de 14 MDH à fin février 2023 contre 21 MDH un an auparavant.

- Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin février 2023, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 147 MDH contre 28 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 119 MDH.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 17 MDH contre 15 MDH, en hausse de 13,3% ou +2 MDH.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 2.770 MDH contre 2.233 MDH un an auparavant, en augmentation de 24% ou +537 MDH, en raison notamment de l'augmentation des recettes de monopoles (1.250 MDH contre 814 MDH) et des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (955 MDH contre 553 MDH), conjuguée à la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (69 MDH contre 269 MDH) et des fonds de concours (6 MDH contre 212 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 1.250 MDH à fin février 2023 contre 814 MDH à fin février 2022, en hausse de 53,6% ou +436 MDH.

Les recettes à fin février 2023 ont été versées notamment par l'Agence de la conservation foncière (1 MMDH contre 720 MDH) et Bank Al-Maghrib (130 MDH contre 94 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2022	LF 2023	2023	Taux de réalis.
B.A.M	94	660	130	19,7%
I.A.M	0	808	0	0,0%
O.C.P	0	10 160	0	0,0%
ANCFCC	720	3 500	1 000	28,6%
Autres	0	4 336	120	2,8%
TOTAL	814	19 464	1 250	6,4%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une hausse de 6,1%, due pour l'essentiel à l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (955 MDH contre 553 MDH) et à la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (69 MDH contre 269 MDH) et des fonds de concours (6 MDH contre 212 MDH).

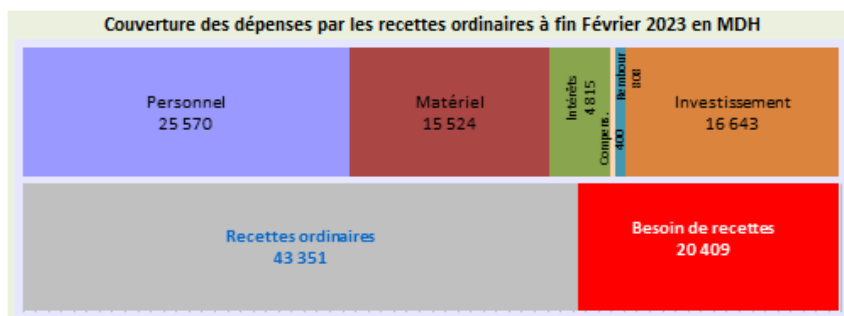
Structure des recettes ordinaires nettes

A fin février 2023, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 95,6% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 13,9 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Février 2023				
Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure	
1 Taxe sur la valeur ajoutée	13 894	▲ 13,0%	32,7%	
- à l'importation	8 110	▲ 13,6%	19,1%	
- à l'intérieur	5 784	▲ 12,1%	13,6%	
2 Impôt sur le revenu	10 258	▲ 7,9%	24,1%	
3 Droits d'enregistrement	5 310	▲ 11,2%	12,5%	
4 Impôt sur les sociétés	2 778	▲ 18,1%	6,5%	
5 TIC prod. énergétiques	2 283	▲ 3,6%	5,4%	
6 Droits de douane	2 297	▲ 22,0%	5,4%	
7 TIC tabacs manufacturés	2 114	▲ 24,4%	5,0%	
8 Monopoles	1 250	▲ 53,6%	2,9%	
9 Majorations de retard	329	▲ 16,7%	0,8%	
10 Taxe aérienne	147	▲ 425,0%	0,3%	

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin février 2023, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 92% contre 79,2% un an auparavant. Ainsi, à fin février 2023, 59% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 35,8% aux dépenses de matériel, 0,9% aux émissions de la compensation et 1,9% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

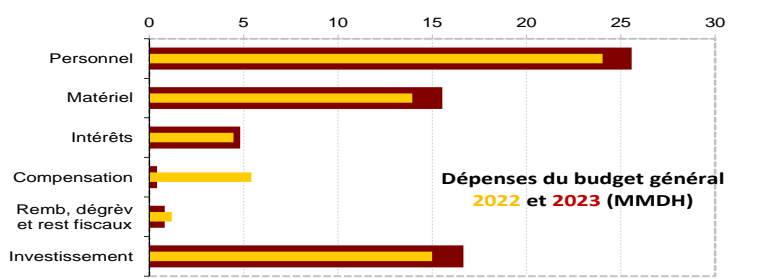
A fin février 2023, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 123,6 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 20% contre 22% à fin février 2022 et un taux d'émission sur engagements de 65% contre 69% un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2023					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	271 391	47 863	42 302	18%	88%
Investissement	112 641	25 667	16 643	23%	65%
C.S.T	137 132	41 587	13 043	30%	31%
SEGMA	1 357	161	12	12%	7%
Dette	109 220	8 297	8 297	8%	100%
TOTAL	631 741	123 575	80 297	20%	65%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 67,2 MMDH à fin février 2023, en baisse de 7,4% par rapport à leur niveau à fin février 2022, en raison du recul de 5,1% des dépenses de fonctionnement et de 36,6% des charges de la dette budgétisée⁶, conjuguée à la hausse de 11,1% des dépenses d'investissement.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
Fonctionnement	44 560	271 139	42 302	16%	-5,1%
Investissement	14 984	106 027	16 643	16%	11,1%
Dette	13 093	109 220	8 297	8%	-36,6%
TOTAL	72 637	486 386	67 242	14%	-7,4%

La baisse des charges de la dette budgétisée de 36,6% s'explique par la diminution de 59,7% des remboursements du principal (3,5 MMDH contre 8,6 MMDH) et par la hausse de 8,1% des intérêts de la dette (4.815 MDH contre 4.455 MDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 42,3 MMDH, dont 25,6 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 6,4%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 8,6% (13,8 MMDH contre 12,7 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une baisse de 67,8% (2,1 MMDH contre 6,6 MMDH) due à la diminution de 92,6% des émissions de la compensation (400 MDH contre 5,4 MMDH).

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a diminué de 32% en raison de la baisse des remboursements de la TVA à l'intérieur (726 MDH contre 1.116 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
Personnel	24 034	155 794	25 570	16%	6,4%
Matériel	12 697	64 867	13 785	21%	8,6%
Charges communes	6 640	38 674	2 139	6%	-67,8%
dont compensation	5 400	26 580	400	2%	-92,6%
Dépenses imprévues		2 156			
Remb, dégr, rest fiscaux	1 189	9 648	808	8%	-32,0%
TOTAL	44 560	271 139	42 302	16%	-5,1%

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a diminué de 32% en raison notamment de la baisse de 390 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de 2 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH à fin décembre 2021.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin février 2023 se sont établis à 25,6 MMDH contre 24 MMDH, en hausse de 6,4% par rapport à leur niveau de fin février 2022 ou +1.536 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 20,4 MMDH, en augmentation de 1%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 0,8% et des rappels de 5,4% (840 MDH contre 797 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 15,5 MMDH, en hausse de 11,4% ou +1.587 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (7,2 MMDH contre 6,9 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (1.329 MDH contre 445 MDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 4.815 MDH à fin février 2023 contre 4.455 MDH à fin février 2022, en hausse de 8,1% ou +360 MDH. Cette augmentation s'explique par la baisse de 1,3% des charges en intérêts de la dette intérieure (3.944 MDH contre 3.996 MDH) et par la hausse de 89,8% de celles de la dette extérieure (871 MDH contre 459 MDH).

Compensation

A fin février 2023, les émissions de dépenses au titre de la compensation ont été de 400 MDH contre 5,4 MMDH, soit un recul de 92,6% ou -5 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 808 MDH contre 1.189 MDH, en baisse de 32% ou -381 MDH. Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (794 MDH contre 1.182 MDH) en raison notamment de la diminution des remboursements de la TVA à l'intérieur (726 MDH contre 1.116 MDH).

A fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	1 182	9 332	794	8,5%	-32,8%
Impôt sur les sociétés	15	631	13	2,1%	-13,3%
Impôt sur le revenu	30	138	41	29,7%	36,7%
TVA intérieure	1 116	8 391	726	8,7%	-34,9%
Majorations de retard	21	162	14	8,6%	-33,3%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Autres	0	0	0		
2- Fiscalité douanière	7	317	14	4,4%	100,0%
Droits d'importation	3	29	5	17,2%	66,7%
TIC prod. énergétiques	3	208	7	3,4%	133,3%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	0	0		
TVA à l'importation	1	32	2	6,3%	100,0%
Autres	0	48	0		
TOTAL	1 189	9 649	808	8,4%	-32,0%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin février 2023 a été négatif de 3.766 MDH contre un solde ordinaire négatif de 10.178 MDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

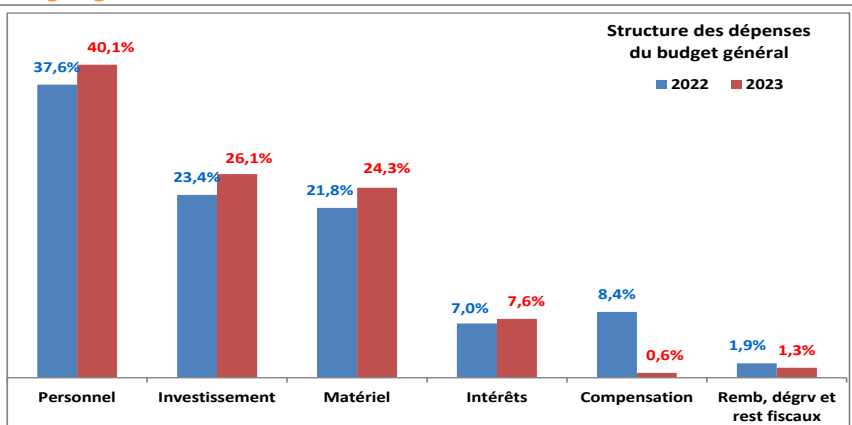
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 16,6 MMDH à fin février 2023 contre 15 MMDH un an auparavant, en hausse de 11,1% ou +1,7 MMDH, suite à la hausse des dépenses des ministères de 24,8% et des dépenses des charges communes de 6,3%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 11,8 MMDH contre 11,1 MMDH à fin février 2022.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Var%
Investissement total :	14 984	106 027	16 643	16%	11,1%
1- Ministères	3 869	72 223	4 827	7%	24,8%
2- Charges communes :	11 115	33 804	11 816	35%	6,3%
- Concours divers	11 112	25 059	11 762	47%	5,8%
- Ristournes d'intérêts	0	220	4	2%	
- Autres	3	8 525	50	1%	

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin février 2022 et fin février 2023 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel, des intérêts de la dette et des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des émissions de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 27,5 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 11,8 MMDH contre 11,1 MMDH à fin février 2022.

Les dépenses émises ont été de 13 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 318 MDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 14,4 MMDH.

	RECETTES (*)			DEPENSES (*)			Flux nets 2022
	2022	LF 2023	2023	2022	LF 2023	2023	
C.A.S	13 166	99 403	15 000	7 270	99 053	8 832	6 168
TVA des Coll.Terr.	5 751	37 608	6 266	4 717	37 608	4 265	2 001
Part régions (IS, IR, ...)	703	9 000	1 579	2	9 000	345	1 234
I.N.D.H	1	3 600	34	0	3 600	0	34
Soutien prix. prd.alim.	34	600	75	0	600	0	75
F.S. Routier	529	2 700	817	0	2 700	0	817
F.D. Agricole	791	4 000	885	840	4 000	801	84
Emploi domanial	356	1 500	453	50	1 500	113	340
Lutte contre chômage	395	1 500	378	182	1 500	209	169
Dons des pays du CCG	247	350	0	0	0	0	0
Appui Cohés. Sociale	507	10 000	529	182	10 000	2 303	-1 774
F.S. Habitat	484	2 000	323	157	2 000	0	323
Gestion Covid-19	1	0	0	359	0	0	0
Autres CAS	3 367	26 545	3 661	781	26 545	797	2 864
C. Dép. Dotation (**)	12 250	10 801	12 488	4 449	10 801	3 760	8 728
Autres C.S.T	0	171	3	85	1 933	451	-448
TOTAL	25 416	110 375	27 491	11 804	111 787	13 043	14 448

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin février 2023, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 274 MDH contre 206 MDH à fin février 2022, en hausse de 33%.

Les dépenses ont été de 12 MDH à fin février 2023 contre 16 MDH un an auparavant, en baisse de 25%.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
Exploitation :	174	0	238		36,8%
Recettes	190	2 017	249	12%	31,1%
Dépenses	16	2 017	11	1%	-31,3%
Equipement :	16	0	24		50,0%
Recettes	16	283	25	9%	56,3%
Dépenses	0	283	1		

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin février 2023, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 14,8% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 15,6% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 15,7%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2023 en MDH

	LF 2023	Février 2023	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	293 221	43 351	14,8%	-249 870
1.1- Recettes fiscales :	264 923	40 581	15,3%	-224 342
Impôts directs	114 097	13 597	11,9%	-100 500
Impôt sur les sociétés	61 545	2 791	4,5%	-58 754
Impôt sur le revenu	48 069	10 299	21,4%	-37 770
Impôts indirects	119 821	19 372	16,2%	-100 449
TVA à l'intérieur	33 504	6 510	19,4%	-26 994
TVA à l'importation	54 249	8 112	15,0%	-46 137
Taxes intérieures de consommation	32 068	4 750	14,8%	-27 318
Droits de douane	15 048	2 302	15,3%	-12 746
Droits d'enregistrement et de timbre	15 957	5 310	33,3%	-10 647
1.2- Recettes non fiscales :	28 298	2 770	9,8%	-25 528
Monopole et participations	19 464	1 250	6,4%	-18 214
Domaine	355	75	21,1%	-280
Autres recettes	8 479	1 445	17,0%	-7 034
2- DEPENSES ORDINAIRES	302 106	47 117	15,6%	-254 989
2.1- Biens et services :	234 911	41 094	17,5%	-193 817
Personnel	155 794	25 570	16,4%	-130 224
Autres biens et services	79 117	15 524	19,6%	-63 593
2.2- Intérêts de la dette :	30 967	4 815	15,5%	-26 152
Intérieure	24 291	3 944	16,2%	-20 347
Extérieure	6 676	871	13,0%	-5 805
2.3- Compensation	26 580	400	1,5%	-26 180
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	9 648	808	8,4%	-8 840
3- INVESTISSEMENT	106 027	16 643	15,7%	-89 384

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 5.699 MDH à fin février 2023 contre un déficit budgétaire de 11.360 MDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 522 MDH à fin février 2023 contre 12,5 MMDH à fin décembre 2022, soit une diminution de 12 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 17,7 MMDH contre un besoin de financement de 18,9 MMDH à fin février 2022 et d'un flux net positif de 390 MDH du financement extérieur contre un flux net positif de 870 MDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 17,3 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 18 MMDH à fin février 2022.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin février 2023, le financement extérieur net a été positif de 390 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 1,5 MMDH et les tirages ont été de 1,9 MMDH.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 50,8 MMDH contre 21,3 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 4,4 MMDH contre une baisse 755 MDH à fin février 2022 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 458 MDH contre une ponction de 2 MMDH à fin février 2022 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois de février 2023 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début mars 2023, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 102,8 MMDH à fin février 2023 contre 98,4 MMDH à fin décembre 2022, en hausse de 4,4 MMDH.

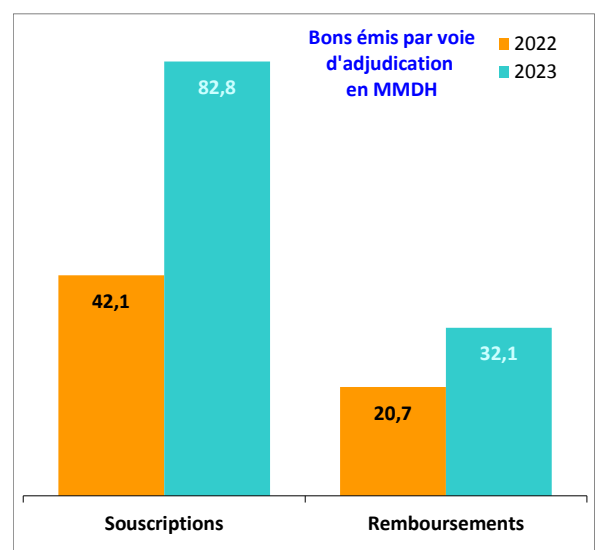
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 3,6 MMDH contre 4,1 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 31,9 MMDH effectués en février 2023 et dont le remboursement n'intervient qu'en mars 2023.

Dette intérieure

S'élevant à 721,5 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 7,7% par rapport à son niveau à fin décembre 2022. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 50,8 MMDH, résultant de souscriptions pour 82,8 MMDH et de remboursements pour 32,1 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 21,3 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 42,1 MMDH et de remboursements pour 20,7 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2022	Souscrip.	Rembour.	2023	Var %
Adjudications	665 764	82 844	32 058	716 550	7,6%
32 jours	10 000,0	0,0	10 000,0	0	
13 semaines	12 177,8	25 853,2	9 653,7	28 377	
26 semaines	6 525,5	14 109,1	4 118,0	16 517	
52 semaines	18 770,6	11 017,1	5 089,6	24 698	
2 ans	72 201,4	22 936,6	1 265,0	93 873	
5 ans	173 764,0	2 820,6	1 932,0	174 653	
10 ans	133 851,0	6 077,2	0,0	139 928	
15 ans	122 719,1	0,0	0,0	122 719	
20 ans	78 383,8	30,0	0,0	78 414	
30 ans	37 371,1	0,0	0,0	37 371	
Autres	4 246	8 569	7 903	4 912	15,7%
Total	670 010	91 413	39 961	721 462	7,7%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin février 2023 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 7,7 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
13 semaines	4 425,3	
26 semaines	97,5	
2 ans	1 265,0	5 893,5
5 ans	1 932,0	
10 ans		1 974,6
Total	7 719,8	7 868,1